

Dim 30 juin
1er tour

2024

Résultats
La Gacilly

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ANTICIPÉES

Données brutes	B1	B2	B3	B4	TOT	%
Données en %	LGY	LGY	GLE	LCG		
Nbre d'inscrits	837	995	770	635	3237	100
Nombre votants	575	706	515	420	2216	68,5
Participation en %	68,7	70,9	66,9	66,1	68,5	
Nuls & Blancs	8	2	13	6	29	1,3
Exprimés	567	704	502	414	2187	98,7
Résultats des candidats en % des suffrages exprimés :						
MOLAC (Rég. LIOT)	35,6	32,9	36,6	33,1	755	34,5
LE CUILIER (RN)	31,7	28,0	32,9	40,8	711	32,5
GUEGAN (RENAISS)	14,6	21,2	11,9	11,6	340	15,5
LE FLECHER (NFP)	12,9	15,2	15,1	11,6	304	13,9
HUET (REP. Libre)	1,9	1,1	2,2	1,4	36	1,6
CRUNIL (LO)	1,4	0,7	0,8	1,4	23	1,0
MAMAR (Ecolog ind)	1,8	0,8	0,4	0,0	18	0,8

Comme vous le savez, à l'issue du 1^{er} tour :

* Est élu directement le-la candidat-e ayant obtenu plus de 50% des suffrages exprimés. Dans notre circonscription, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des voix => un 2^{ème} tour est donc nécessaire pour élire de notre député-e.

* Pour le 2^{ème} tour des élections, seuls peuvent se présenter les candidats-es ayant obtenu un nombre de voix équivalant au minimum à 12,5% du nombre d'électeurs inscrits.

Dans notre circonscription, les résultats sont les suivants :

Législatives 2024 113 628 inscrits
4ème circonscription du Morbihan 72,17% de votants
Résultats du scrutin du 1er tour le 30 juin

Candidats	Nuance	Nb Voix	% Inscr	% Expr	Elu(e)
M. Paul MOLAC	REG	28 912	25,44	35,84	2 ^{ème} T
Mme Katel LE CUILIER	RN	25 414	22,37	31,51	2 ^{ème} T
Mme Rozenn GUEGAN	ENS	12 487	10,99	15,48	NON
Mme Lhea LE FLECHER	UG	11 809	10,39	14,64	NON
M. Bernard HUET	DSV	920	0,81	1,14	NON
M. Khaled MAMAR	ECO	602	0,53	0,75	NON
M. Patrice CRUNIL	EXG	515	0,45	0,64	NON

Seuls M. Molac et Mme Le Cuillier, qui ont obtenu le minimum de 12,5% des inscrits, peuvent candidater au 2^{ème} tour.

Les électeurs-trices de notre 4^{ème} circonscription du Morbihan sont donc convoqués le 7 juillet 2024 en vue de procéder au 2^{ème} tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale.



Dim 7 juillet
2ème tour

2024

Scrutin à
La Gacilly

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ANTICIPÉES

Les bureaux de vote seront les mêmes que le 30 juin :
 1&2 à la mairie de La Gacilly, 3 à Glénac et 4 à La Chapelle.

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE

Le jour du vote, la présentation de votre pièce d'identité est obligatoire. La carte électorale ne l'est pas, mais sa présentation est très utile pour retrouver plus facilement la personne sur la liste électorale au moment du vote.

LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux législatives 2024, vous devez avoir été inscrit sur les listes électorales au plus tard le 9 juin 2024. Les demandes d'inscription faites après le 9 juin sont mises en attente et seront traitées après le 7 juillet 2024. Cependant, la procédure permet que les jeunes atteignant 18 ans jusqu'au 29 juin puissent bien voter.

LE VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez pas aller voter, vous pouvez établir une procuration pour toute personne inscrite sur les listes électorales en France, quelle que soit sa commune : elle devra aller dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Vous pouvez établir la procuration en vous rendant directement ds une gendarmerie, un commissariat, un tribunal, ... ou en allant sur www.maprocuration.gouv.fr pour remplir votre demande en ligne : il vous faudra ensuite la faire valider dans un commissariat, une gendarmerie, etc... ; vous devrez alors être muni d'une pièce d'identité et présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».

LES CANDIDATS-TES POUR LE SCRUTIN DU 7 JUILLET

L'arrêté préfectoral du Préfet du Morbihan daté du 2 juillet 2024 a fixé la liste des candidats-tes pour le 2^{ème} tour des élections législatives. Voici, extraite de l'arrêté, la liste des candidats-tes dans notre **CIRCONSCRIPTION N° 4** :

Candidats	Remplaçants
M. MOLAC Paul	Mme LE VIAVANT Régine
Mme LE CUILIER Katel	M. RENARD Grégory

ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES
30 juin et 7 juillet
2024

L'ESSENTIEL
dans le MORBIHAN

249
communes
dans le Morbihan

700
bureaux
de vote

4 communes
utilisent les
machines à voter
Questembert (9) • Theix-Noyal (8)
Ploërmel (10) • Ploemeur (14)

615 269

électeurs
appelés aux urnes
dans le Morbihan

AU 2ND TOUR
de scrutin
Le candidat qui obtient
le plus grand nombre de
suffrages au 2nd tour est élu

Bureaux de vote
ouverts de 8h à 18h
dans le Morbihan

Présentation d'un
justificatif d'identité
avec photo
pour les communes de
1 000 habitants et +

Vote blanc
Enveloppe vide
Bulletin vierge
dans l'enveloppe

Vote nul
Bulletin non réglementaire
Bulletin annoté ou déchiré
L'utilisation de la profession de foi d'un
candidat revêt un caractère de nullité (sauf
si accompagnée du bulletin du candidat)

